

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 28 novembre 2023 portant approbation de la charte « Science avec et  
pour la société » (SAPS)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5 et L.712-6-1 ;  
Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030  
portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (dite « loi LPR ») ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC  
à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte « Science avec et pour la société » (SAPS) ci-après annexée.

<b>Délibération CRCAC/2023-11-28/04</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	23
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	23
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 8 mars 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires  
juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.